

Abeilles interdites !



Etienne BRUNEAU

A ce titre volontairement provocateur correspond malheureusement une réalité. Ainsi, on trouve de plus en plus souvent des scientifiques qui mettent en évidence les risques de perte de biodiversité liés à la présence d'abeilles mellifères. Une compétition intense pour les ressources alimentaires (nectar et pollen) en serait la cause. Dans les milieux de la conservation de la nature, on en est arrivé à mettre en place des interdictions de ruches dans les réserves naturelles. En Wallonie, c'est une décision étonnante qui a été prise il y a déjà quelque temps... En juillet, un spécialiste des mesures agroenvironnementales est venu nous demander d'assister à une réunion car la place des ruches dans les bandes fleuries mellifères allait y être remise en question ! Non, ce n'est pas un mauvais rêve. C'est la triste réalité. Lors de cette réunion, après avoir évoqué les besoins essentiels des abeilles solitaires (habitat, alimentation, qualité de l'environnement) ainsi que la régression d'un bon nombre d'espèces, des scientifiques ont abordé le problème de la compétition entre les abeilles solitaires et les abeilles mellifères, études à l'appui. Il faut dire que la majorité des études présentées ont été réalisées dans des lieux où les abeilles mellifères n'étaient pas présentes par le passé... On constate naturellement des modifications dans la composition de l'alimentation en fonction des abeilles présentes. Mais d'autres études ont mis en évidence que la présence de plusieurs espèces différentes pousse chaque espèce d'abeille à se consacrer à sa ou ses plantes de prédilection, favorisant de ce fait une bonne pollinisation des espèces. Un fait est certain, on manque d'études pertinentes réalisées dans nos conditions de terrain. Sans cela, il est bien difficile d'apporter un conseil scientifique même si, la densité des abeilles étant aujourd'hui bien inférieure à ce qu'elle était auparavant, le bon sens voudrait que les risques évo-

qués soient pour le moins surévalués. Le tout est de ne pas dépasser une densité critique de ruches. En tant qu'apiculteurs, nous savons pertinemment qu'au-delà d'un certain nombre de colonies, la quantité de miel récoltée ne va plus augmenter. Dans notre région, ce nombre est d'une dizaine à une quinzaine de colonies; elle pourra monter à une trentaine dans les zones les plus riches. Dans d'autres régions d'Europe, on peut aller jusqu'à 80 colonies vu la richesse de l'environnement.

Mais revenons à nos bandes fleuries et à leur intérêt pour les abeilles. Elles sont avancées par beaucoup comme une des solutions aux problèmes de dépérissement rencontrés. Certes, en fonction de la composition florale de ces bandes, on peut y retrouver des zones importantes avec une forte densité de plantes attractives pour les abeilles. Ces zones ne se développent généralement que deux à trois ans après le semis initial. Il est très rare d'y trouver des sources alimentaires réparties sur l'ensemble de la saison apicole. Elles ne peuvent dès lors constituer qu'un apport saisonnier. Le plus intéressant serait alors d'orienter le choix des espèces vers des floraisons d'été ou de fin d'été au moment où les arbres ont terminé leur floraison. Reste à régler le problème de dérive des pesticides utilisés sur les cultures voisines ou de la remontée de toxiques présents dans le sol. Pour éviter cela, les bandes ne devraient pas fleurir la première année, ce qui réduit à 4 ans la période utile ou même à 3 ans pour la raison évoquée ci-dessus. On peut également s'interroger sur leur intérêt pour le maintien d'abeilles solitaires à protéger. Hormis pour les espèces bien répandues dans l'environnement qui ne nécessitent pas de mesures particulières, les chances qu'une de ces espèces sensibles trouve un tel site et puisse y trouver les espèces spécifiques et le milieu de nidification adéquat qui lui permettront de survivre semblent très réduites. Il lui

faudra au moins deux à trois ans pour se multiplier. Si le résultat est atteint, qu'advient-il de ces abeilles après remise en culture de cette bande, si elles ne retrouvent pas dans un environnement proche des conditions similaires pour poursuivre leur développement ? Dans un tel contexte, faut-il en arriver à interdire la présence d'abeilles mellifères sous prétexte qu'elles risqueraient d'entrer en compétition avec ces abeilles plus sensibles ?

Pratiquement, cela met clairement en évidence un manque de vision globale des problèmes et une approche trop intégriste. Plutôt que d'attaquer les causes réelles des problèmes de perte de biodiversité, on préfère préserver tant bien que mal des espaces dans lesquels on croit protéger les espèces qu'on défend. C'est un leurre, car seule une politique globale de gestion de l'environnement intégrant les paramètres de préservation de la nature pourra donner des résultats concrets. Une approche plus biologique de nos espaces est essentielle pour y arriver. Comme pour les contrats de rivière qui permettent de limiter les problèmes des espèces aquatiques, on devrait également définir une politique à plus large échelle des rejets atmosphériques de produits toxiques, car il ne suffit plus aujourd'hui de mettre en place des conditions strictes d'utilisation d'un espace si la pollution est apportée par les nuages... N'oublions pas que les abeilles mellifères et solitaires y sont très sensibles.

Cette année, nous avons choisi d'organiser notre cours de perfectionnement autour de ces aspects d'aménagement du territoire et de flore mellifère. Espérons qu'il puisse servir de base à une réflexion plus globale sur ce sujet d'actualité.

Etienne Bruneau,
administrateur délégué